

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 heures au centre communautaire.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
Cynthia Therrien-Samson
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est également présente. Les postes de conseiller numéro 2 et 5 sont vacants.

94-05-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et il invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

95-05-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

96-05-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 6 avril 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2021.

97-05-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2021

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 19 avril 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 19 avril 2021.

98-05-2021

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au total 57 289.33\$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement:

Buro Plus J.M. Arsenault	268.33 \$
Caisse Desjardins Baie des Chaleurs	10 240.00 \$
Confian	241.40 \$
Construction DJL inc.	787.03 \$
La Coop Purdel	214.20 \$
Dépanneur Le Duo Inc.	944.64 \$ p
Distributions Leblanc	701.03 \$
Groupe Voyer Inc.	359.30 \$

Global payments direct Inc.	36.96 \$ p	
Harnois Énergies Inc.		1 163.40 \$
Hydro-Québec	8 742.44 \$ p	378.64 \$
Iris Technologies Inc.	23.00 \$ p	
JA-RI Armatures		20.70 \$
Location Moreau inc.		40.19 \$
Ministre des Finances du Québec	118.00 \$ p	
M.J. Brière Inc.		425.60 \$
Morrissey informatique		1 114.80 \$
MRC de Bonaventure		1 916.67 \$
Municipalité de St-Alphonse - LET		3 655.00 \$
PG Solutions		91.98 \$
Pièces d'auto M.G.A. & Fils		222.86 \$
Martin Poirier		5 311.86 \$
Postes Canada	66.46 \$ p	
Protection Garvex		904.83 \$
Quincaillerie Arsenault Enr		782.39 \$
Ressources humaines Lambert		7 424.53 \$
Resto du coin chez Dan		50.84 \$
Services de réparation Joël Inc.		313.27 \$
Service financiers lage landen canada inc.		119.57 \$
Solution Infomédia		24.43 \$
Soudure Caplan Inc		204.87 \$
Sports BG		31.05 \$
Télécommunications de l'Est		78.94 \$
Visa Desjardins		195.81 \$
Remises gouvernementales		10 074.31 \$

.....

99-05-2021

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du lieu d'enfouissement technique au total de 185 093.61\$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

A.L.P.A. Équipement LTD		1 865.29 \$
A.P. Chevrolet Buick GMC Inc.		67.80 \$
Bell mobilité	54.00 \$ p	
Bouffard Sanitaire		57.49 \$
Caisse centrale Desjardins - Fiducie	68 988.48 \$ p	
Confian		131.40 \$
Dépanneur Le Duo Inc.		214.03 \$
Les Distributions Leblanc		748.66 \$
Englobe Corp.		1 888.52 \$
Les Entreprises J.M. Arsenault		89.14 \$
Fonds protection environnement-MLECC	82 134.63 \$ p	
Gaspésie Diesel		145.34 \$
Globalpayments	44.49 \$ p	
Harnois Énergies		3 330.16 \$
Hydro-Québec		465.46 \$
Lumitech		286.29 \$
Municipalité de St-Alphonse		13 796.98 \$
Navigue.com	59.73 \$ p	
Pièces d'auto M.G.A. et Fils		845.47 \$
Protection Garvex Inc.		601.90 \$
Remises gouvernementales		9 278.35 \$

.....

100-05-2021

VENTE CAMIONNETTE CHEVROLET SILVERADO ANNÉE 2007

Considérant que la Municipalité a mis en vente une camionnette Chevrolet Silverado, année 2007 par le biais d'un avis public;

Considérant que la Municipalité a reçu quatre propositions pour cette vente ;

- Maurice Desbiens au montant de 600.00\$
- Dany Wagner au montant de 521.00\$
- Claude Chevalier au montant de 250.00\$
- Danny Mousseau au montant de 1 500.00\$

Il est proposé par le conseiller François Poirier appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre la plus élevée reçue de monsieur Danny Mousseau au montant de 1 500.00\$ pour la vente de la camionnette Chevrolet Silverado, année 2007 et nous autorisons notre inspecteur municipal, Marc Cormier, à signer tous les documents pertinents à cette vente pour et au nom de la municipalité.

.....

101-05-2021

FORMATION EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Marc Cormier, inspecteur municipal soit inscrit à la formation «Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution» avec le Cégep St-Laurent.

.....

102-05-2021

OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse est à la recherche d'une ou un secrétaire-trésorier adjoint;

Veillez consulter l'offre d'emploi qui sera publiée sur le site internet de la municipalité et faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 8 juin 2021 à midi.

.....

103-05-2021

REPRÉSENTANTS SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Steven Allain et le conseiller Yves Barriault comme représentants pour la Municipalité de Saint-Alphonse au Service Ambulancier de la Baie pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

.....

104-05-2021

DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à la demande du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux, nous autorisons le versement du montant prévu à nos prévisions budgétaires 2021 de 10 000.00\$.

.....

105-05-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 276-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Considérant la consultation publique écrite qui s'est tenue du 15 au 30 avril 2021;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Considérant que des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 323-2021 modifiant le Règlement de construction numéro 276-2013 de la municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce règlement numéro 323-2021 est disponible au bureau de la municipalité et sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite.

.....

106-05-2021

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2021 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 326-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce projet de Règlement est disponible sur le site web et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

107-05-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2021 CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160-92

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 324-2021 concernant les chiens et abrogeant le Règlement numéro 160-92.

Ce projet de Règlement est disponible sur le site web et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

108-05-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 325-2021 – SOUFFLEUSE

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 325-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une souffleuse à neige neuve, lecture faite.

.....

109-05-2021

DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS AINSI QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2021 AU RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Considérant les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant les dispositions du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant le Règlement numéro 324-2021 de la Municipalité de Saint-Alphonse concernant les chiens et abrogeant le Règlement numéro 160-92;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un mandataire pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse aux fins de veiller à l'application de la Loi, du Règlement d'application de la Loi ainsi que du Règlement numéro 324-2021 ;

Considérant que la Loi prévoit qu'une Municipalité peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect de ces règlements;

Considérant l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs, au terme de laquelle le Réseau verra à l'application de la réglementation municipale en découlant concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse;

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le Conseil municipal désigne à titre de responsable pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que le Règlement de la Municipalité numéro 324-2021:

- le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs et ses employés;

Que le Conseil municipal désigne à titre d'inspecteur aux fins de veiller à l'application des règlements (particulièrement la section V - Inspection et saisie) :

- le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;

Que le Conseil municipal autorise à délivrer des constats d'infraction conformément audit Règlement :

- le Réseau de protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- tout membre d'un corps de police.

Par le fait même, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer toute entente et documents pertinents à intervenir entre la Municipalité et le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs, afin d'assurer le respect de la réglementation en découlant.

.....

110-05-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

111-05-2021 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 40.

Gérard Porlier
Maire

Reina Goulet, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....